

# L'émergence du sport hippique en Algérie : Quelques éléments de réflexion à partir de l'exemple constantinois

Djamel BOULEBIER\*

## Introduction

Indiscutablement le cheval constitue un élément fondamental de l'histoire et de la culture algérienne. Si l'on en croit quelques historiens<sup>1</sup>, la présence du cheval au Maghreb est attestée depuis une longue date et remonterait au petit-fils de Thoutmès 1<sup>er</sup> (roi d'Égypte, v. ≈ 1530-1520 av. J-C) qui porta ses armées sur tout le littoral méditerranéen<sup>2</sup> de l'Afrique septentrionale. De là; sans doute, la race numide, ancêtre de la race barbe. L'amélioration de cette souche originelle du cheval africain se fera au contact de la conquête arabe et de la religion musulmane qui recommanda à ses croyants l'amour du cheval, le choix des générations, le soin de l'élevage et du dressage. Ce statut particulier du cheval chez les Arabes musulmans est attesté par les conditions de partage du butin lors de la conquête. Si l'homme avait une part, le cheval en avait deux.

D'après M. Magne<sup>3</sup>, parmi les trois catégories propres à la population chevaline d'Afrique du Nord (le cheval saharien, le cheval barbe et le cheval tunisien), dans le Constantinois dominait le cheval barbe qui, en vérité, descend du cheval arabe et le continue. « *Il en a la taille, les formes et les qualités* »<sup>4</sup>.

Ces quelques indications succinctes expliquent la dimension possible de cet animal dans l'imaginaire algérien.

Par contre, la fondation, par décret présidentiel portant n° 87 /17 du 13 janvier 1987, de la Société des courses hippiques et du Pari mutuel

---

\* Sociologue, chargé de cours à l'université Mentouri de Constantine, chercheur associé au CRASC. (décédé).

<sup>1</sup> Magne, H. ; Vallée De Lonley, Auregio, etc. Pour une bibliographie un peu plus consistante sur « le cheval en Algérie », voir le magistère de Koussa, Noureddine : *La représentation du cheval en Algérie...* Constantine, Université Mentouri, avril 2004– en collaboration avec le CRASC (texte en arabe).

<sup>2</sup> Lenormand, F., « Manuel de l'Histoire ancienne de l'Orient », cité par Claude, M., vétérinaire, in *Le Moubacher* de Constantine, 1891, du 19 au 26-09-.

<sup>3</sup> Magne M., cité par Claude, M., in *El Moubacher*, du 19 au 26-09 1891.

<sup>4</sup> Idem. L'Orient possède plusieurs familles de chevaux de haute distinction. Toutes se rattachent à une dénomination générique (celle de Kohel).

(S.C.H.P.M) en remplacement de la défunte Société des courses d'Alger, si effectivement elle traduit l'ouverture ou plutôt la réintroduction dans l'espace des sports, de nouvelles pratiques et un regain d'intérêt – signe que la mémoire populaire a gardé intact l'attachement à ces manifestations équines – elle signale également l'impossible oubli du fait colonial ("de l'héritage colonial"). Cette reprise en main du secteur équin, à partir de 1986 et de la constitution de sociétés hippiques nouvelles, va se traduire par :

- la définition de nouvelles missions avec pour objet essentiel l'encouragement et l'amélioration des races chevalines en Algérie<sup>5</sup>, ainsi que l'organisation et le fonctionnement des courses hippiques publiques et du Pari mutuel urbain ainsi que celui des hippodromes<sup>6</sup>.

- L'importation de chevaux (pur sang anglais et français pour le trot) pour soutenir le parc équin spécialisé dans les courses. D'après le journal "El Youm"<sup>7</sup>, ce dernier ne dispose à l'heure actuelle que de 700 chevaux, ce qui est loin de répondre aux immenses besoins estimés à 3000 chevaux de niveau mondial.

En réalité, l'institutionnalisation de la production chevaline et de la pratique des sports hippiques, avec tout ce que cela suppose comme arsenal de règles et de lois, ne peut être comprise sans l'identification des conditions historiques sur la base desquelles le cheval s'est constitué en objet sportif moderne. Car il ne faut pas se tromper, les bases de l'architecture juridique de la SCHPM remontent à l'arrêté réglementaire du Ministre de l'Agriculture et du Commerce concernant les courses de chevaux du 17 février 1853 et applicable à l'Algérie.

Comment se sont mis en place ce processus et ce nouveau rapport au cheval dans le contexte colonial propre à l'Algérie ? Comment ont réagi les élites musulmanes à cette nouvelle vision du cheval ? En quoi le

---

<sup>5</sup> Voir "Le Monde hippique" – avril 2002 – n° 4. Cette revue spécialisée renferme beaucoup d'informations sur le "monde des courses" en Algérie, nécessairement hiérarchisé, dans lequel l'accès aux postes de direction renseigne sur les nouvelles pratiques de distinction au sein des détenteurs de gros revenus économiques (gros éleveurs, gros commerçants, industriels, etc.).

<sup>6</sup> Les champs de courses placés sous l'autorité de la SCHPM se présentent comme suit : Hippodrome international Emir Abdelkader de Zemmouri (véritable temple de l'hippisme algérien et vitrine de la capitale) ; Hippodrome Bazer Sakhra d'El Eulma (abrite l'un des meilleurs meetings annuels) ; Hippodrome Es Senia d'Oran ; Hippodrome Aïssa Guiri de Barika ; Hippodrome Kaïd Ahmed de Tiaret ; Hippodrome Attia Ghellab, de M'Sila ; Hippodrome Sidi Nail de Djelfa ; Hippodrome Parc des loisirs, de Laghouat. A titre de comparaison, en 1891, il existait 22 champs de courses en Algérie.

<sup>7</sup> "El Youm" du dimanche 7 décembre 2003 (quotidien arabophone).

cheval comme objet d'histoire sociale participe à une meilleure connaissance de la société sous domination coloniale ?

Autant de questions et d'autres auxquelles nous essaierons de répondre dans cet article, tout en ayant à l'esprit que l'essentiel des informations exploitées concernant Constantine et le Constantinois sont puisées dans la presse coloniale de l'époque ("Le Moubacher", "L'Indépendant", "Le Républicain", et, pour les années 1910 et 1920 et 1930 : "La Dépêche de Constantine").

## **Colonisation et nouveaux statuts pour le cheval barbe en Algérie**

### ***Des premiers établissements à la création du Stud-Book algérien : "La plainte élégiaque de l'Emir"***

Déjà aux XVI<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles, la race barbe a fourni beaucoup de chevaux à la France. Ils étaient recherchés pour la chasse, la guerre et surtout pour l'équitation, alors objet de grandes études. Les Anglais, toujours en avance d'un temps, commencèrent à importer des chevaux arabes, barbes, turcs ou persans, dès le XII<sup>ème</sup> siècle. En les croisant avec des races autochtones, ils obtinrent des produits de plus en plus rapides<sup>8</sup>. Au moment de la conquête de l'Algérie, les armées françaises, confrontées dès 1832 aux nombreux revers subis par leur cavalerie composée de chevaux très lourds et inaptés au modèle de combat<sup>9</sup> que leur opposait la résistance algérienne, et aux difficultés d'approvisionnement en chevaux de qualité, décidèrent de ne plus importer de chevaux de France et de se remonter en Algérie.

C'est ainsi qu'en 1844 firent leur apparition les premiers dépôts d'étalons : un à Boufarik, un à Mostaganem et le dernier à Annaba. En 1852<sup>10</sup>, deux des trois dépôts furent déplacés : Boufarik vers Blida, et Annaba vers Constantine<sup>11</sup>. A partir de ces dates, progressivement se mettent en place les principaux instruments d'encadrement de la

---

<sup>8</sup> Lee Heu, « Histoire des courses de chevaux », de l'Antiquité à ce jour, "Les hippodromes", Paris, 1914, cité in *Marc Gaillard* : La Palatine, 1984.

<sup>9</sup> Les « qualités du cheval indigène ont été admirablement utilisées par notre armée d'Afrique qui, dans la conquête de la Colonie, était forcée de prendre le contre-pied du mode de guerre de l'Arabe. A la vitesse il fallait opposer la vitesse et souvent même dans les conditions les plus difficiles et les plus invraisemblables... N'est-ce pas grâce à lui que les colonnes lancées sur les confins du désert, à la poursuite d'un ennemi insaisissable, ont pu atteindre et soumettre des tribus indomptées pour qui le Sahara n'a pas de secrets ? » (Claude, M. : "Espèces chevaline et asine", in *Le Moubacher*, 1891, op. cit.

<sup>10</sup> *Le Monde hippique*, sept. 2002, n° 9.

<sup>11</sup> Situé à Sidi Mabrouk supérieur, il sera parmi les premiers repères spatiaux coloniaux et les nouvelles verbalisations de l'espace qui, pour certaines d'entre elles, commencent de fonctionner ; c'est le cas du quartier "L'armote", sabir algérien qui signifie : "La remonte".

production chevaline en Algérie. En effet, la période de conquête écoulée, le cheval algérien, autrefois né pour la guerre, se devait de répondre aux multiples besoins de la colonisation naissante qui passe par la prise de possession du pays et la réorganisation du territoire conquis.

Pour les Algériens, c'est la fin d'un monde. L'Emir Abdelkader le comprit très vite et l'exprime :

*« Si tous les chevaux de l'Algérie sont arabes de race, beaucoup sont déçus de leur noblesse parce qu'on ne les emploie que trop souvent au labourage, au dépiquage, à porter, à traîner des fardeaux et autres travaux semblables ; parce que les juments ont été soumises à l'âne et que rien de tout cela ne se faisait chez les Arabes d'autrefois... »*

*Mon père, Dieu l'ait en miséricorde ! Avait coutume de dire : Point de bénédiction pour notre terre depuis que nous avons fait de nos coursiers des bêtes de somme et de labour. Dieu n'a-t-il pas fait le cheval pour la course, le bœuf pour le labour, et le chameau pour porter les fardeaux ?»<sup>12</sup>*

Si l'armée française continuait de choisir les animaux de choix à qui est réservée la mission de perpétuer les qualités du cheval de guerre des grandes épopées, l'introduction de la jument française de trait dans l'exploitation agricole risquait de mettre en danger, voire même périlcliter l'élevage du cheval de race barbe. Pour pallier à ces risques, l'Etat français prit quelques mesures<sup>13</sup> :

- En 1852 : établissement du premier règlement des remontes en Algérie (haras et remontes formant un seul corps).
- 17 février 1853 : arrêté réglementaire du ministère de l'Agriculture et du Commerce, concernant les courses de chevaux, applicable à l'Algérie.
- Décision du 31 octobre 1875 : sur proposition du général Chanzy, gouverneur général, le ministère de la Guerre autorise le rétablissement des primes d'encouragement à l'industrie chevaline, supprimées en 1869.
- 23 novembre 1877 : arrêté de création de la Jumenterie de Tiaret.
- 12 octobre 1882 : modification du règlement instituant les primes d'encouragement (voir en annexes les détails de ce règlement). Le territoire algérien se trouve doté de circonscriptions hippiques pour

---

<sup>12</sup> Plainte élégiaque rapportée par le général Daumas, in M. Claude, op.cit.

<sup>13</sup> Pour construire tous les repères historiques qui suivent, nous nous sommes appuyé essentiellement sur "El Moubacher" de 1891, "L'Indépendant" 1859 – 1861 – 1886. La revue "Le Monde hippique" d'août 2002, n° 8, et sept. 2002, n° 9. Pour la mise en parallèle avec la métropole, j'ai puisé dans le beau livre de Marc Gaillard, op. Cit.

chaque division militaire.

- En 1883 : le ministère de l'Agriculture secondait l'action de la guerre en détachant dans la colonie, un Inspecteur général des haras de France, qui inaugurerait le système des étalons approuvé. Ce mode d'encouragement à la production et à l'élevage était consacré, en 1885, par un arrêté (voir annexe).
- Le décret du 8 août 1885, rendant applicable à l'Algérie la loi relative aux réquisitions militaires (loi du 3 juillet 1877), allait permettre un recensement de l'ensemble de la production chevaline en Algérie et aboutir au classement des chevaux des particuliers.
- L'arrêté du 23 janvier 1953 fixe définitivement le standard du barbe.

Parmi toute cette batterie de mesures qui tendent à redéfinir le cheval selon la logique du système colonial, il y en a une qui mérite un traitement à part dans le sens où elle préfigure celle qui va bouleverser le système patronymique algérien en instaurant l'Etat civil dans le territoire de la commune de Constantine, en août 1890, en application de l'article 26 du décret du 13 mars 1883<sup>14</sup>. Nous voulons parler de l'institution d'un Stud-Book de la race barbe pure par un arrêté du Gouverneur d'Algérie du 8 mars 1886, qui vient couronner les résolutions arrêtées par la commission de 7 membres instituée le 30 novembre 1885 à cet effet.

Nous avons signalé plus haut les risques d'extinction de la race barbe pure, inhérente aux besoins de la colonisation en chevaux de trait plus qu'en chevaux de selle<sup>15</sup>. Pour contrer cette tendance, l'administration organise une sorte d'Etat-Civil, un arbre généalogique de chaque famille d'animaux appartenant à la race à préserver « *de toute infusion de sang étranger* »<sup>16</sup>. Cette nouvelle institution désignée sous le nom de Stud-Book<sup>17</sup>, sorte de registre de connaissances et de contrôle de la production

---

<sup>14</sup> Décret par lequel « l'usage du nom patronymique devient obligatoire pour les indigènes et que les naissances, les décès, les mariages et les divorces, doivent désormais être déclarés à l'autorité municipale » (voir "Le Républicain" de Constantine du 05-09-1890)

<sup>15</sup> Il y avait une forte tendance à produire chez les éleveurs européens, des animaux plus forts.

<sup>16</sup> Rapport au Gouverneur général d'Algérie, par le Secrétaire général du gouvernement, Durieu, Alger le 8 mars 1886, in "*Le Moubacher*" d'octobre et novembre 1891.

<sup>17</sup> Cette institution apparaît pour la première fois en Angleterre sous Jacques II (1633-1701) qui comprit la valeur d'origine d'un cheval et la nécessité que sa filiation fût régulièrement et officiellement constatée. Le Stud-Book est le registre de la généalogie de tous les chevaux pur-sang. C'est sous le règne de ce monarque que furent importés les trois célèbres fondateurs des races de pur-sang anglaises : "The Byerly Turk", "The Darley Arabaian" (de l'antique race Kohlani), Godolphin Arabian. La France, par l'ordonnance du 3 mars 1833, sous le règne de Louis-Philippe, adopta officiellement ce mode de gestion et de développement de la race pure chevaline.

de race pure chevaline, devait recueillir, pensait-on en haut lieu, les faveurs des colons européens ainsi que celle des agriculteurs et éleveurs musulmans qui trouveraient là, grâce à un système de primes, l'occasion de réaliser une plus-value assurée aux animaux certifiés.

Les données statistiques précises manquent pour apprécier à sa juste mesure la participation et/ou l'adhésion des agriculteurs et éleveurs musulmans à la mise en œuvre de cette politique de préservation et d'amélioration de la race barbe pure. Une chose est certaine : la lecture des comptes rendus de la presse coloniale de l'époque révèle leur présence à ces manifestations équin<sup>18</sup>.

Dans l'ensemble, les postures de la paysannerie algérienne restent tributaires des conditions socio-économiques auxquelles elle doit faire face. Vu le coût et les soins que nécessite l'élevage de chevaux de race, et compte tenu des fluctuations du marché de bestiaux, il ne fait pas de doute qu'en temps de crises économiques, les agriculteurs musulmans tendront à privilégier les bêtes de somme et de trait au détriment du cheval de race<sup>19</sup>.

Avec regret et une certaine nostalgie, le correspondant de l'Indépendant à Guelma s'interroge, en 1887 : « *Où sont nos courses d'autrefois, nos brillantes fantasias, nos 10 000 cavaliers qui figuraient sur l'hippodrome de Constantine ?* »<sup>20</sup>. Pour cet observateur averti, il y aurait deux raisons essentielles à cette régression des rencontres hippiques :

- L'appauvrissement des indigènes qui ne leur permet plus d'élever des chevaux de qualité ; « *ils se bornent à l'élevage des bêtes de somme et des mulets* ».
- La multiplicité des sociétés de courses a mis le gouvernement dans l'obligation de diviser à l'infini les subventions<sup>21</sup>, « *ce qui a pour conséquence de freiner le développement de l'élevage de chevaux de race* ».

Cette deuxième raison nous amène au cœur du problème qui constitue l'objet de ce texte ; nous voulons parler de la pénétration des sports hippiques de type anglais et des sociétés appelées à les gérer. Les

---

<sup>18</sup> Ainsi, au concours provincial de bestiaux à Constantine en 1859, des musulmans participèrent et remportèrent des prix à l'image de Merrad Ben Djaballah, d'Aïn Nahs, qui obtint avec une jument de 5 ans, le premier prix : une médaille d'argent avec à la clef 300 fr (cf. L'Indépendant du 04-10-1859).

<sup>19</sup> "L'Indépendant" du 16-03-1888 indique que les éleveurs musulmans tirent d'un cheval de 3 ans : 150 fr. alors qu'un mulet du même âge vaut le double.

<sup>20</sup> "L'Indépendant" du 11 octobre 1887.

<sup>21</sup> En 1891, il y avait 22 sociétés hippiques en Algérie dont 9 à l'Ouest du pays. En France, en 1851, on comptait 51 hippodromes.

Européens (civils ou militaires) n'ont pas attendu la constitution d'institutions à objet sportif pour organiser des loisirs dont les courses de chevaux, spectacle le plus populaire.

***Les premières courses de chevaux à Constantine dans les années 1850. "El Korse" et formation du lieu sportif comme repère spatial***

Nous avons déjà signalé le danger d'extinction encouru par la race barbe dans la nouvelle logique coloniale d'exploitation du territoire algérien et la réaction de l'Etat face à ce risque en instaurant un système de primes d'encouragement<sup>22</sup> à l'industrie chevaline en complément de l'institution militaire des haras.

L'autre moyen de préservation et de développement du cheval africain de race barbe s'appuiera sur l'organisation de courses qui remplaceront progressivement celles plus traditionnelles qui rythmaient le temps paysan<sup>23</sup>. La nouveauté de ce spectacle vient de sa codification<sup>24</sup> et de son organisation autour de règles simples, compréhensibles par tous et dans un espace délimité et spécifiquement destiné à cet objet : l'hippodrome<sup>25</sup>.

Dès la fin des années 1850, Constantine accueillit des courses de chevaux sur un champ à Sidi Mabrouk, non loin du futur atelier des chemins de fer mais bien loin de la ville, où de grandes transformations (grandes percées) ont entamé la ville originelle. Elles avaient lieu généralement en septembre ou octobre et leur date exacte était fixée dans le premier article de l'arrêté pris par le ministère de l'Algérie et des colonies<sup>26</sup>. Cet arrêté définissait également le règlement qui pouvait

---

<sup>22</sup> Voir annexes.

<sup>23</sup> Malheureusement il y a très peu de travaux sur les jeux traditionnels en Algérie, mis à part le texte de Fates, Y., et les actes du colloque de Tunis sur "Jeu et sports en Méditerranée (7-8-9 novembre 1989), Ed. Alif, juin 1991.

<sup>24</sup> En France, il faut attendre le 01-07-1700 pour assister à la première course organisée avec jockeys et 03 tours de 2800 m chacun et des balances pour peser les jockeys. Mais il faut attendre le 31-08-1805 où Napoléon organise les courses et signe un décret qui peut être considéré comme le premier acte administratif en matière de course (voir annexes), in *Hen Lee*, cité par *Marc Gaillard*, op. cit.

<sup>25</sup> Comme pour le dépôt de la Remonte, pendant très longtemps, jusqu'à la fin des années 70, les Constantinois lisaient leur espace quotidien et se repéraient à partir de ces nouveaux lieux urbains. Ainsi ils faisaient la distinction (les vieilles générations continuent de le faire) entre "El Korse" à Sidi Mabrouk (actuellement assiette d'une partie de la cité Daksi) qui était le premier hippodrome de la ville ; et "El Podrome" qui est en fait le Stade municipal sur un terrain proche de Boumerzoug et sur lequel a été reconstruit le nouveau stade Hamlaoui (chahid constantinois) vers la fin des années 1970 et qui perpétue ainsi une forme de tradition sportive de ce lieu.

<sup>26</sup> Le ministère de l'Algérie et des colonies fut créé en 1858, dirigé en 1859 par le comte P. de Chasseloup-Laubat (in : *L'Indépendant* du 30-08-1859).

contenir plus de 40 articles<sup>27</sup>. Une commission nommée par le général commandant la division et dans laquelle siègent des chefs arabes à côté de membres du Conseil général et de membres du conseil municipal. Ces officiers de l'armée sont chargés d'organiser le programme des festivités.

Ces premières rencontres sportives<sup>28</sup> donnaient à la ville « une animation inaccoutumée, due à la présence des goums accourus, pour cette solennité hippique, de tous les cercles de la province »<sup>29</sup>. Bien sûr, le clou du spectacle pour les Européens, demeurait la Fantasia :

« Ces courses frénétiques qui ne ressemblent à rien de ce que nous connaissons en France. Pourquoi faut-il que les accidents viennent, chaque année, assombrir un si brillant et si étrange spectacle ? »<sup>30</sup>.

Il n'était pas rare que la fête soit précédée par une grande revue militaire qui ne manquait sûrement pas d'impressionner la foule nombreuse, curieuse nécessairement de ce type de spectacle et de tout l'apparat qui l'accompagne.

Pour ce qui est des courses en elles-mêmes et des lectures qui peuvent en être faites, ce sera l'objet de la deuxième partie de ce travail. Cependant, il est possible d'avancer déjà que ce nouveau fait culturel et sportif va marquer l'espace constantinois par la naissance d'un nouveau lieu : « El Korse ».

### **Institutionnalisation des courses, premières expériences associatives et constitution de sociétés hippiques : « l'armée veille »**

Afin de diriger et d'encourager l'élevage du cheval de race barbe, l'Etat français favorisa la fondation de sociétés hippiques. Cette politique volontariste en Algérie s'est précisée à partir des années 1870 sous la troisième République. Ainsi se constitue en mai 1874, la Société Hippique d'Alger<sup>31</sup>, avec pour objet :

---

<sup>27</sup> C'est le cas de celui de 1859. Nous y reviendrons dans la seconde partie de ce travail, au moment de l'analyse de la formation de la Société des courses de Constantine.

<sup>28</sup> Dans l'état actuel de la recherche, nous sommes arrivés à les situer autour de 1857-1858, du moins pour celles qui furent encadrées officiellement par un acte administratif.

<sup>29</sup> Voir pour plus de détails, les comptes rendus de ces journées, dans "L'Indépendant" du 04-10-1859 et du 17-03-1861.

<sup>30</sup> ENRIQUE D., in *L'Indépendant* du 04-10-1859.

<sup>31</sup> A l'image du Jockey Club fondé en France en 1834, qui servait de cercle, en fait, à la Société d'Encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, créée en même temps et dont le principal animateur et président était lord Henry Seymour, grand aristocrate anglais installé en France depuis 1827 et dont le haras se trouvait à Sablonville (actuellement Porte Maillot). Cette première Société hippique française reprend, elle-même, une initiative anglaise un siècle plus tôt vu que le Jockey Club anglais date de 1750 et était propriétaire du

- l'amélioration de la race chevaline « indigène » ;
- l'organisation de courses de printemps qui seront propres au département d'Alger ;
- l'organisation de courses d'automne qui sont générales pour les trois provinces (Alger, Oran et Constantine).

Dans l'extrait du procès-verbal de la séance du conseil d'administration en date du 23 janvier 1875<sup>32</sup>, figure une série d'informations fort intéressantes comme :

- les noms des principaux dirigeants ; l'adresse du siège social de la société (n° 4 rue Bab-Azoun, Alger) ; le montant de la cotisation (25 fr par an) ; un exemplaire du programme des courses dans lequel nous apprenons que sur les 6 courses prévues : la 3<sup>ème</sup> est réservée "aux indigènes" dotée d'un premier prix de 300 fr, et d'un fusil de chasse comme 2<sup>ème</sup> prix<sup>33</sup> ; l'entrée, fixée à 30 fr ; et enfin une donnée purement technique : les courses se font sur deux tours de 3000 mètres. Cette dernière indication est d'importance dans le sens où elle traduit l'intégration de ces premiers sportifs musulmans aux nouvelles normes de la pratique même si des commentaires quelquefois peu élogieux pour ne pas dire méprisants, révèlent une difficulté pour les cavaliers algériens à s'y plier<sup>34</sup>.

L'intérêt d'un tel document – ce procès-verbal - à notre sens, est double :

- Il confirme l'institutionnalisation et l'installation dans la durée, d'une pratique sportive propre à l'aristocratie anglaise, en Algérie, dans le prolongement de ce qui se faisait en métropole avec un léger décalage. Les courses de Marseille sont nées en 1860.

---

célèbre champ de courses de Newmarket.

Pour plus de détails sur l'objet de la 1<sup>ère</sup> Société hippique française, voir en Annexes son manifeste publié en 1834. Il ne fait pas de doute sur l'origine aristocratique de ses fondateurs qui concrétisèrent par là l'Anglomania qui secoua la France à partir de 1700.

<sup>32</sup> "Le Moubacher", n° 991 du vendredi 12 février 1875.

<sup>33</sup> Ce qui, pour la législation sur les ports d'armes pour les musulmans constituait une forme d'écart ou d'exception. A moins de signifier que les destinataires d'un tel prix ont eu à prouver leur allégeance au nouveau pouvoir.

<sup>34</sup> « Quant aux courses en elles-mêmes, nous aurons peu à en dire, elles ressemblent à celles de l'année dernière, comme celles-ci ressemblent à celles de 1857, des pelotons de huit cavaliers arabes, mal vêtus, mal équipés, se bousculant au départ, trotinant à l'arrivée, n'ont certes rien de bien attrayant et, de leur côté, les coureurs européens nous ont paru peu nombreux», in *L'Indépendant* du 04-10-1859.

- Ces nouvelles formes d'organisation des loisirs de l'élite coloniale (officiers supérieurs de l'armée, hauts fonctionnaires de l'administration coloniale, édiles...) touchent les trois territoires (provinces).

De la même façon, les différents programmes de courses qui sont publiés çà et là dans les différentes publications de l'époque, confirment l'inscription de ce sport dans la société coloniale au-delà de son segment citadin dans la mesure où des entités à caractère rural avaient leurs propres courses (l'exemple le plus significatif nous vient de Bel-Abbès)<sup>35</sup>.

Cela méritait d'être relevé dans la mesure où cette pénétration en milieu rural tendrait à nuancer fortement l'idée généralement admise quant au caractère essentiellement urbain de ce qu'il est convenu d'appeler les sports anglais, du moins pour ce qui est des courses hippiques.

Pour saisir pleinement les incidences de cette nouvelle activité physique sportive<sup>36</sup>, une lecture attentive et détaillée des programmes de courses et des actes administratifs qui les encadrent<sup>37</sup> fait ressortir une dimension fondamentale.

Plus qu'une pratique physique fondée sur la communion entre le cavalier et le cheval – qui présuppose l'accord entre les dispositions naturelles propres à chaque race chevaline (pur-sang anglais, pur-sang arabe, barbe...) et le niveau technique du cavalier pour la réalisation d'une performance (arriver premier sur une distance donnée chargée d'obstacles) - la course de chevaux est un **spectacle fortement codifié** et surdéterminé par les conditions de son accomplissement, le contexte colonial.

Dit autrement, la compétition hippique, à l'instant même de sa naissance, met en scène sur un espace bien délimité et fortement hiérarchisé (l'hippodrome de Mustapha à Alger, l'hippodrome de Sidi-Mabrouk à Constantine) toute une symbolique où chacun se doit d'être à sa place tant les animateurs (les différents cavaliers) que les consommateurs de ce spectacle. Comment ?

---

<sup>35</sup> « Les courses ont eu lieu devant une réunion très nombreuse de curieux, d'amateurs d'exercices hippiques et des Sportsmen (c'est nous qui soulignons) les plus connus des provinces d'Oran et d'Alger». Détail important : parmi les participants à cette fête hippique, le caïd de Bel-Abbès, El-Arbi Benchenafi, in *Le Moubacher*, n° 1403 du 18-06-1876.

<sup>36</sup> Nouvelle dans le sens où les conditions de sa réalisation remettent en question le champ propre que constituaient les jeux traditionnels.

<sup>37</sup> Pour les programmes, nous nous sommes appuyés sur ceux des courses de l'année 1876, qui se sont déroulés à Bel-Abbès et à Alger. Quant au règlement des courses, nous avons consulté celui de 1859 paru dans "L'Indépendant" de Constantine du 30 avril 1859, op.cit.

- Les courses sont divisées selon trois catégories bien distinctes : courses entre Européens ; courses entre "Indigènes" ; et enfin courses mixtes d'Européens et d'"Indigènes".

- Les courses entre "Indigènes" sont classées comme suit : les courses des aghas, les courses des caïds, les courses des chefs de grandes tentes, les courses des Arabes de petites tentes, enfin les courses des Arabes de toute condition, propriétaires de poulains et pouliches de 3 à 4 ans, ayant dans les deux années qui ont précédé celle des courses, obtenu des primes de cercle, d'arrondissement ou de division.

- Pour ce qui est des cavaliers<sup>38</sup>, les aghas, caïds et chefs de grandes tentes sont libres de monter leurs chevaux, ou de les faire monter par leurs parents. Mais ils ne peuvent faire courir leurs serviteurs, ou autres gens à leurs gages, que pour les courses de poulains et pouliches primés. Pour les courses mixtes, ils ont le droit de faire monter leurs chevaux par des jockeys européens<sup>39</sup>.

Distinction autorisée dans la tenue vestimentaire.

Dans l'article 17 de ce même règlement, le costume des coureurs européens est fixé au détail près comme suit : gants blancs, casquette ronde, cravache blanche, veste de couleur boutonnée<sup>40</sup>, culotte ou pantalon collant, bottes molles, éperons en argent ou en acier poli.

Les indigènes montant leurs chevaux conservent la tenue et le harnachement arabes.

Cette hiérarchie dans les épreuves et le code vestimentaire qui les accompagne, suggère à la fois une différence dans les compétences techniques en vue de la réalisation d'une performance sportive et l'affirmation de l'impossibilité du principe d'égalité sportive entre les différents acteurs qui ne fait que reconduire en Algérie les origines aristocratiques du turf<sup>41</sup>. Ce principe est appliqué à la communauté

---

<sup>38</sup> Art. 11, titre II, du Règlement de 1859, op.cit.

<sup>39</sup> Art. 12, titre II, du Règlement de 1859, op.cit.

<sup>40</sup> Le port de couleurs précises par les coureurs, remonte aux V<sup>ème</sup> et VII<sup>ème</sup> siècles à Byzance, et servait à distinguer les factions rivales des "bleus" et des "verts" qui se livraient des luttes sans merci. Par la suite, elles servirent de blasons qu'exhibent avec fierté leur titulaire (l'aristocratie) et qu'il faut faire triompher. Actuellement, les couleurs d'un club font partie intégrante de son identité.

<sup>41</sup> Il ne faut pas oublier que les militaires de haut rang qui continuent d'occuper des fonctions de commandement dans l'armée coloniale en Algérie, venaient pour une bonne part d'entre eux, de l'aristocratie et ce, même après l'avènement de la 3<sup>ème</sup> République. D'autre part, ils exerçaient un fort contrôle sur toutes les formes de réunions et de rassemblements de civils. Il n'est pas étonnant de les retrouver comme présidents de commissions ou de sociétés de courses. Ainsi en est-il de la commission des courses de Bel-Abbès en 1878, qui était présidée

musulmane dans le sens où les courses qui leur sont réservées reproduisent la hiérarchie sociale à l'œuvre en leur sein. La fête hippique devient ainsi un moment privilégié d'observation du processus de recomposition sociologique à l'œuvre en fonction du degré d'allégeance au nouveau pouvoir. Un des moyens de réalisation de la sélection des participants à cette solennité hippique passe par l'établissement d'une nomenclature des prix des places et des droits d'accès aux différents lieux qui dessinent et structurent l'enceinte sportive. A titre d'exemple et pour les courses de 1859, le prix des entrées était de cet ordre : pour les Européens : (chevaux 200 fr), (poulain 100 fr) ; pour les aghas (200 fr) ; pour les caïds (100 fr) ; pour les chefs de grandes tentes (50 fr). Si une partie de l'élite rurale musulmane souscrit sans difficulté à cette nouvelle forme d'organisation des loisirs, la raison est à chercher dans son rapport particulier au cheval et à la place qu'il occupe dans leur système de représentation, facilement repérable dans la geste poétique du "Ch'ir el-Melhoun".

Dans cette adhésion, ils trouvèrent un appui certain dans une partie de l'élite européenne (aussi bien parmi les civils que parmi les militaires. Ces derniers ont eu à apprécier pendant les durs combats, la valeur du cavalier algérien et du cheval barbe qui n'a fait qu'accentuer leur fascination pour cet Orient "enfin à portée de main". Mais cette posture coloniale qui se veut libérale, ne change pas grande chose dans la construction de l'image de l'autre<sup>42</sup>. La grande masse des "Indigènes", qui participent à ces nouvelles joutes sportives, rajoute une note folklorique par la redéfinition de la fantasia qui fonctionne, en réalité, comme une mise en scène, sans cesse renouvelée à l'identique, de la soumission des tribus algériennes.

Cette Fantasia figurera même, si l'on en croit "Le Républicain" de Constantine de décembre 1889, au programme des courses de Nouméa et était dirigée par El Mokrani en personne<sup>43</sup>.

---

par le lieutenant-colonel de la Légion étrangère.

<sup>42</sup> L'Exposition Universelle de Paris, en 1889, en définit le contour en ces termes relevés dans "Le Paris" et rapportés par "Le Républicain" de Constantine dans son édition du dimanche 12 mai 1889 : "*Pittoresque orientale*" *La colonie algérienne composée d'une caravane de 60 personnes accompagnées de chameaux. Trois images de l'Algérie : l'Arabe pasteur (nomade), le Kabyle industriel logé dans une ferme (copie d'une demeure kabyle), enfin l'artisanat citadin. Mais la principale attraction, la reproduction d'un café maure avec danse du ventre et "les répugnants Aïssaouas, client pour Charcot"*». Si "Le Républicain" de Constantine s'élève contre cette vision métropolitaine de la colonie, c'est tout simplement parce que cette vision ignore le travail accompli par les colons (sic).

<sup>43</sup> Un autre Algérien célèbre, Bou-Maza, est évoqué par Gustave Flaubert dans "L'Education sentimentale", dans une description de courses du Champ-de-Mars. «*Tous les regards se*

Mais cette acculturation par les loisirs, va être l'occasion également pour les premiers représentants politiques des Algériens, d'apprendre, en continuateurs de l'école et de l'armée, de nouvelles formes de rassemblement et d'expression.

### **La société hippique de Constantine. Forte présence de l'armée et premiers contacts des élites musulmanes citadines avec l'associationnisme de loisirs**

Avec les sociétés musicales (orphéons, fanfares, chorales)<sup>44</sup> et la société de tir, la Société hippique de Constantine constituait l'une des premières formes de rassemblement "autonomes" des Français d'Algérie (de souche ou naturalisés) en vue d'organiser des pratiques physiques modernes qui relèvent à la fois du loisir, de l'affirmation d'un sentiment patriotique, et enfin surtout du renforcement de l'esprit communautaire<sup>45</sup>. Le "Nous" face à l'autre, "Eux" – forcément hostiles-. Si à partir de 1875, cela est devenu possible pour une minorité d'Européens, c'est pour la simple raison que la ville est devenue leur ville et qu'ils y sont en sécurité<sup>46</sup>. Témoin ces commentaires du Gouverneur général au cours de son voyage dans la province de Constantine du 14 avril au 7 mai 1875 :

*«Le développement pris par Constantine depuis dix ans a été considérable. Transformations tant dans la cité qu'à ses abords. Les halles ont été créées, de vastes rues percées, des squares plantés, un collège bâti, l'eau amenée en abondance»<sup>47</sup>.*

La ville une fois façonnée, redessinée et rendue plus familière, les rêves les plus fous sont permis. L'élite coloniale (civile et militaire) peut penser tranquillement à réinventer une vie quotidienne "typiquement française"<sup>48</sup> dans un cadre exotique rénové. Pour bien prendre la mesure de ces changements dans la ville, l'assemblée générale de la "Société nouvelle des courses de Constantine" du 22 février 1886, est assez

---

*tournaient vers le célèbre Algérien Bou-Maza qui se tenait, impassible, entre deux officiers d'Etat-major, dans une des tribunes particulières. Celle du Jockey Club contenait exclusivement des messieurs graves»* (cet écrit fut publié en 1869).

<sup>44</sup> Il y avait environ 30 sociétés musicales en Algérie en 1892, selon "Le Républicain" de Constantine du 05 mai 1892.

<sup>45</sup> Pour une problématique intéressante des loisirs en France, l'ouvrage de référence demeure celui de Corbin, Alain : *Le temps des loisirs*.

<sup>46</sup> De la même façon, les Européens des centres ruraux commencent à imiter la formation de sociétés sportives. En 1878, à titre d'exemple, se fonde à Souk-Ahras une société hippique. Voir *L'Indépendant* du 15-07-1888.

<sup>47</sup> *Le Moubacher* n° 1084 du vendredi 04-06-1875.

<sup>48</sup> "Café concert", théâtre et autres lieux de divertissements deviennent des lieux obligés.

révélatrice. La présence de nouveaux membres<sup>49</sup> traduit l'importance de plus en plus grande de cette Société. On trouve notamment beaucoup d'officiers dans son comité d'administration composé comme suit :

Président du comité : Général Ritter (commandant de la division de Constantine)

Vice-Président : Colonel Dubuquoy

Trésorier : H. Buhot

Secrétaire : Bauguil

Membres du comité : Plusieurs officiers, Arnous Rivière (rédacteur en chef de "L'Indépendant"...<sup>50</sup>, Hameïda Benbadis<sup>51</sup>, Slimane Benaïssa<sup>52</sup>, Salah Bouchenak (cadi de Mila), El hadj Tahar Ben el Cheikh, Abdelkrim Ben Bachtarzi, El hadj Smaïn Ben Cherif (Bencharif)<sup>53</sup>.

Cette liste nominative des différents membres qui composent le comité de la Société hippique de Constantine appelle deux remarques :

1 – L'importance des officiers et leur occupation des postes de décision (présidence et vice-présidence) ainsi que la présence du préfet Mengarduque (ou Mendarguque) comme co-président de l'assemblée générale, traduit la difficulté ou l'impossibilité pour la "société civile" européenne, de s'autonomiser par rapport au pouvoir politique local et central. Ainsi ce qui apparaît comme la simple organisation et la gestion du "Temps des loisirs" n'échappe pas au contrôle militaire et politique. Deux raisons à cela, à notre sens<sup>54</sup>.

- Nous avons vu plus haut que l'initiative de la préservation et du développement du cheval de race barbe en Algérie, venait de l'Etat qui

---

<sup>49</sup> Voir *L'Indépendant* du 28 février 1886.

<sup>50</sup> Pour consulter la liste complète de tous les membres de ce comité, voir *L'Indépendant* du 28-02-1886.

<sup>51</sup> Issu d'une des plus grandes familles de Constantine et parent de Si Cherif Benbadis, cadi à cette période (en 1886) dans la banlieue de Constantine et membre du Medjles consultatif de Constantine, nommé pour un an par arrêté du Gouverneur général (voir *L'Indépendant* du 24 septembre 1886).

<sup>52</sup> Une des premières figures emblématiques des nouvelles élites citadines en formation. Nous nous efforcerons plus loin d'en esquisser le profil et les différentes activités politiques et culturelles auxquelles il est associé.

<sup>53</sup> Nous reprenons intégralement l'orthographe des noms et prénoms musulmans tels qu'ils figurent dans la presse.

<sup>54</sup> Voir Corbin, A., pour la métropole qui connaît à la même époque la politique de contrôle des loisirs, op.cit.

en confiait la charge à l'institution militaire intéressée au premier chef par l'industrie chevaline. Or les sociétés hippiques se sont constituées avant tout pour réaliser cet objectif et de par son expérience des haras et des dépôts de remonte, l'armée se devait d'en contrôler l'ensemble du processus.

- L'origine pluricommunautaire de la population européenne d'Algérie où dominaient Espagnols, Italiens et Maltais. Considérés à tort ou raison comme des groupes sociaux "peu sûrs" parce qu'encore "étrangers" ou "fraîchement naturalisés, mais fortement attachés au pays et à la culture d'origine"<sup>55</sup>, ils se doivent d'être surveillés et sommés de démontrer continuellement leur loyalisme à la Mère Patrie. La libre association n'est pas encore inscrite à l'ordre du jour de la III<sup>ème</sup> République.

2 – La présence de représentants de l'élite musulmane citadine dans le comité, demande une lecture qui semble assez complexe à faire, compte tenu du moment historique considéré ; véritable rupture anthropologique avec l'ordre ancien et dont la défaite d'El Mokrani (1871) constitue l'annonce. Cette dernière, du moins pour ce groupe social<sup>56</sup>, confirme l'ouverture d'une nouvelle ère, celle de l'acceptation de la donnée coloniale comme fait accompli et donc de la nécessité pour ses membres de s'aménager une place dans le nouveau système socio-politique sans que cela signifie pour autant un reniement de leur ethos musulman<sup>57</sup>.

---

<sup>55</sup> Cet attachement est si fort qu'il colore la nouvelle identité socio-culturelle de certaines villes algériennes et les futures sociétés sportives qui en constitueront les porte-drapeaux. Ainsi on parle plus facilement d'Oran "l'espagnole", de Philippeville "l'italienne". Cette forte tendance explique en partie l'interdiction pour les étrangers de constituer des sociétés ou amicales sur une base ethnique. Il existe très peu de travaux sur les différentes composantes communautaires de la société européenne d'Algérie et sur leurs pratiques, qu'elles soient économiques, politiques, sociales, culturelles ou sportives. Même si historiquement ils vont constituer un groupe homogène auquel s'adjoindra la communauté juive dans sa grande majorité après le décret Crémieux (187), en opposition permanente à l'émancipation de la communauté musulmane, et finiront par produire une culture spécifique, verbalisée plus tard comme "Pieds-noirs", sorte de melting pot dominé toutefois par la "culture française" qui se chargera d'en domestiquer toutes les excroissances. A titre d'exemple, les Italiens feront l'objet d'une surveillance particulière à la veille de la seconde Guerre mondiale, avec la montée du fascisme dans les années 1930 en Italie.

<sup>56</sup> Bien sûr, ce groupe social recrute aussi bien au sein des familles dominantes citadines qu'au sein des notabilités rurales, qu'elles soient anciennes ou le produit des récompenses politiques distribuées aux partenaires autochtones qui ont aidé à la mise au pas de la résistance rurale (voir Meynier G., : *L'Algérie révélée*).

<sup>57</sup> Cet attachement aux fondements de la personnalité algérienne s'exprime avec force par une "Pétition des Indigènes" avec 1700 signatures de Constantine contre le projet de naturalisation des "Indigènes" déposé en 1887 à la Chambre par MM. Michelin et Gaulier et remise par Benaïssa, Slimane, (cité plus haut en note n° 51), modèle par excellence de l'expression de conduites qui, de par leur apparente ambiguïté – attachement aux valeurs musulmanes et désir d'intégrer le système colonial – restent l'expression de cette rupture anthropologique en train

Une société de courses fondée sur le culte du cheval ne peut que les attirer et – pourquoi pas ? – les revaloriser un tant soit peu vis-à-vis de leurs coreligionnaires qui découvrent en même temps qu'eux de nouvelles formes de rapport au temps et à l'espace<sup>58</sup>. Si le train Alger-Constantine, mis en exploitation le 03 novembre 1886, oblige à reconsidérer les distances et les moyens de les apprivoiser, le temps des loisirs s'inscrit, lui, dans celui, plus vaste, que rythme l'horloge capitaliste.

Pour le pouvoir politique, le danger insurrectionnel écarté, magnanime, il autorise une présence symbolique (fixée cependant par la loi, voir en cela le règlement des courses) balisée (le non accès aux postes de direction<sup>59</sup>).

Cette promotion symbolique par le sport hippique, pour les "Musulmans méritants", contribue à alimenter leur narcissisme d'autant plus que la fête hippique est un moment social pour étaler leur position et rendre plus visible l'ascension ou le maintien des uns et l'effacement ou la disparition d'autres. De la même façon et en même temps, l'école de la République entrouvre légèrement ses portes à quelques enfants. Ainsi au "Certificat d'études spécial aux Indigènes" de l'année 1886 dans la commune de Constantine, sur les 22 garçons présentés, 18 sont reçus<sup>60</sup>. Au même moment, des pamphlets contre les "écoles musulmanes" (les M'cid et Medersas) et leur remplacement par les écoles françaises, font leur apparition dans la presse coloniale : « *Il faudrait s'emparer de la jeunesse par l'esprit et le cœur..., éveiller en elle l'ambition de faire partie intégrante de la nation.* » ("L'Indépendant" du mercredi 14 juillet 1886).

---

de se faire et dont la matrice sera la nouvelle ville algérienne. Des auteurs comme Djeghloul, Meynier, Colonna, parlent avec raison de la naissance d'un résistancialisme citadin (df. L'ensemble de leurs travaux). Pour ce qui est du texte de la pétition, il est possible de le consulter dans son intégralité dans "L'Indépendant" du 26-08-1887. Voir également à ce propos et pour cette période, les travaux de Ch. A. Julien Ageron et Nouschi.

<sup>58</sup> Pour ce nouveau rapport des Algériens au temps et à l'espace, voir l'excellent et stimulant texte de Carlier, Omar.

<sup>59</sup> Dans l'ensemble, ce paradigme a été fondamental dans le processus de constitution et de pénétration des activités physiques et sportives en Algérie, mais selon les situations locales et la période historique retenues, des nuances sont à signaler, d'où l'intérêt de multiplier les recherches à partir de lieux spécifiques qui peuvent à la fois aider à la construction de modèles théoriques pertinents et mettre en valeur les cas particuliers. A titre d'exemple, à Aïn-Milila le 27 décembre 1906, Doumandji devient secrétaire adjoint de la Société de courses (cf. "L'Indépendant" du 06-01-1907).

<sup>60</sup> "L'Indépendant" du 17-07-1886. Toute une liste des noms des reçus est publiée. C'est parmi eux que se recruteront les nouvelles élites musulmanes. En 1887, le premier Algérien reçu à l'Ecole Polytechnique depuis sa fondation, est un enfant de Souk-Ahras (Si Cherif Ben el Arbi qui arrive à se classer 144<sup>ème</sup> sur les 210 reçus parmi 1800 candidats triés sur le volet. Trois de ses frères étaient cadis à Souk-Ahras, Tebessa et Barika ("L'Indépendant" du 04-10-1887).

Pour confirmer cette nouvelle tendance, Salah Benaïssa est élu à la Ligue de l'enseignement, en 1886<sup>61</sup>. Propriétaire et conseiller municipal, il était le seul membre musulman au Comité de la ville et essayait d'y promouvoir une meilleure politique de formation pour les Musulmans, seule à même de leur assurer une promotion sociale et, moralement, les éloigner des lieux de perdition<sup>62</sup>.

Cependant, pour mesurer le poids des Musulmans dans les différentes sociétés hippiques qui commençaient à essaimer sur l'ensemble du territoire algérien (nous rappelons qu'en 1891, 22 sociétés furent recensées), il faut procéder à des comparaisons afin d'évaluer correctement les différentes données socio-démographiques propres à chaque établissement humain (urbain ou rural) et leurs incidences sur la structuration et l'organisation de cette nouvelle forme de loisirs. Ainsi, à Biskra, la forte présence des Musulmans dans les courses<sup>63</sup> ne signifie nullement qu'ils avaient un rôle dirigeant majeur dans le fonctionnement et la gestion administrative de la société hippique. Elle tendrait plutôt à indiquer le maintien du contrôle social et politique des grands chefs traditionnels sur la société paysanne. Ces derniers vont jouer dans ce cas de figure, le rôle de mobilisateur de la population rurale en vue de la réussite du spectacle hippique qui ne peut se concevoir, dans le contexte algérien de l'époque, sans une immense Fantasia, sorte de feu d'artifice final. La présence, à ces réunions festives, des grands propriétaires fonciers de Biskra comme Bengana, Rabah Benali, Lamri Bensaad<sup>64</sup>

---

<sup>61</sup> "Ligue de l'enseignement" : Œuvre de moralisation sociale, créée pour l'éducation et l'instruction du peuple. Le Cercle de Constantine fut créé en 1869 (4 ans après celui de France par Jean Macé). 17 membres furent à l'origine de sa création. L'un d'eux, M. Besançon, en 1895, en fait partie depuis 25 ans. La bibliothèque de la Ligue de Constantine se trouvait rue Cicognes.

Depuis son ouverture en 1869 jusqu'à 1895, la Ligue a enseigné à 8000 élèves à raison de 300 élèves par an. L'enseignement était destiné essentiellement à des adultes. En 1895, le caïd Benzagouta faisait partie de son comité. En 1885, sur proposition du docteur Leroy, des cours spéciaux furent créés pour les Indigènes et confiés à trois instituteurs. En dix ans, de 1885 à 1895, 2000 Musulmans ont ainsi reçu l'instruction (voir "Le Républicain" du 31-05-1895).

<sup>62</sup> Pour l'administration coloniale, les cafés maures sont « *trop souvent le refuge de malfaiteurs... La sécurité générale du pays est intéressée à la réduction des cafés maures* ». Le décret du 25-03-1901 va venir pour limiter les débits en Algérie. A Constantine, de 325 en 1901 « *ce nombre devra être réduit à 96* » (voir "Le Républicain" du jeudi 30 octobre 1901).

<sup>63</sup> « Les courses indigènes de Biskra », appelées également « Les courses du Ministère de la guerre », furent une réussite totale en novembre 1902 où « près de 6000 indigènes y assistaient. Au total, plus de 1600 fr de primes furent distribués aux vainqueurs » (voir "Le Républicain" de Constantine du 13 novembre 1902).

<sup>64</sup> "L'Indépendant" du 01-02-1887. Le rôle de mobilisateur des foules s'affirmera d'année en année. En 1903, "Le Républicain" de Constantine ne tarit pas d'éloges sur la « Fantasia splendide du bachagha Bou Aziz ben Gana » devant une tribune où siégeaient à côté des

confirme aux yeux de tous les nouvelles allégeances. D'autre part, et au plan strictement technique, la particularité des courses de Biskra, et du Sud en général, ressort dans l'organisation de courses de Méharis sur longue distance (225 km : entre Touggourt et Biskra), et courses de méharistes sur pistes (1800 mètres). Or pour ce type de compétitions sportives, la participation des autochtones est plus que nécessaire, mais toujours en respectant le même paradigme : courses pour Indigènes, courses pour Européens, courses mixtes.

L'intérêt d'une partie des élites musulmanes<sup>65</sup> – et ce, quel que soit son ancrage géographique – pour les fêtes hippiques, est renforcé par trois éléments qui concourent à la structuration du spectacle sportif moderne dans le contexte de l'Algérie sous domination coloniale.

- Les courses de chevaux sont une des rares occasions qui réunissent les Européens et les Musulmans sur un territoire donné, et une des seules possibilités pour ces derniers de prouver leur compétence et leur savoir faire surtout dans la catégorie des courses mixtes.

- La presse coloniale, en consacrant de plus en plus d'espaces rédactionnels aux comptes rendus des réunions hippiques, les rendait plus visibles aussi bien aux Européens lettrés qu'à la minorité musulmane instruite en français. Cette visibilité se mesurait à la fois par la prouesse technique du cavalier et du cheval - prouesse qui rejaillissait nécessairement sur le propriétaire de ce dernier - mais également au montant des prix offerts par les différentes notabilités de la ville.

C'est ainsi, à notre sens, qu'il faut comprendre, et à titre d'exemple, le concours hippique de mai 1888 au cours duquel le 3<sup>ème</sup> prix de 100 fr (pour juments âgées de 04 ans) est offert par Mr Salah Ben Bouchenak (conseiller général et cadi), Mr Benbadis El Mekki (conseiller général)

---

notabilités de la ville, les membres de la commission de remonte dont le prince de la Tour d'Auvergne et le comte de Périgord. La rencontre entre aristocratie française et aristocratie algérienne, fruit des nécessités de l'Histoire, est ainsi celui du partage des mêmes valeurs : l'amour du cheval et de la guerre. A titre d'anecdote, la communication se faisait en présence d'un interprète militaire, voir "Le Républicain" du lundi 16 novembre 1903.

<sup>65</sup> Pour avoir une idée assez précise de l'importance et du profil des élites musulmanes de Constantine ainsi que de leur position dans la hiérarchie sociale de la ville, il faut consulter la liste des donateurs avec leurs parts de cotisation au cours de la grande catastrophe naturelle due à "l'invasion acridienne" de 1888 qui affecta la région. De la même façon, la liste des donateurs parmi l'ensemble des corporations musulmanes donne une indication sur une partie des la sociologie de la ville et des différents métiers de l'époque.

Comme il fallait s'y attendre, les principaux animateurs du Comité de secours des Musulmans sunnites (les Ibadites ayant constitué leur propre Comité de secours) seront ceux qui siègent au comité d'administration de la Société hippique, à savoir l'inamovible Benaïssa, Salah, Ben Badis, El Mekki (grand père de Abdelhamid Ben Badis) (voir *Le Républicain* du 5 juillet 1888 et *L'Indépendant* du 19 juin 1888).

offrait 100 fr pour le premier prix (race barbe 2<sup>ème</sup> classe / poulain de 2 et 3 ans) et enfin Mr Benaïssa (propriétaire et adjoint au maire) 100 fr<sup>66</sup>. Ces sommes importantes<sup>67</sup> offertes par les notables musulmans de la ville de Constantine sont autant de signes de distinction sociale et de valorisation qu'un marqueur de leur attachement à la culture ancestrale où le cheval occupe une place importante.

- La présence de l'élément féminin<sup>68</sup> dans les tribunes – et donc la féminisation de l'espace public constantinois – ne pouvait laisser insensible la gente masculine qui n'avait de cesse de le célébrer dans la poésie ou dans les différentes musiques, qu'elles soient de la ville ou du terroir. Un nouvel imaginaire amoureux pouvait naître et avec lui de nouveaux dangers d'éloignement du "pays authentique"<sup>69</sup>.

Mais ces premiers "commentaires sportifs"<sup>70</sup>, s'ils nous racontent effectivement les premiers événements sportifs, lesquels s'ordonnent selon un cérémonial où dominent la culture militaire et les premières formes de la hiérarchisation du public (à Constantine, les premières tribunes en dur de l'hippodrome de Sidi-Mabrouk, sont inaugurées le 13 mai 1888) par la différenciation des prix des places d'accès ; ils rappellent également aux Musulmans – toutes classes sociales confondues – leur statut de dominés.

Dans un article de "L'Indépendant" du 04 mai 1887, une abonnée rendait compte de la réunion hippique du 1<sup>er</sup> et celle du 2 mai, qui eurent lieu à l'hippodrome de Sidi-Mabrouk de Constantine, en ces termes qui ne souffrent aucune équivoque:

*« Lorsque les Touareg sont descendus de leurs méharas, ne vous a-t-il pas semblé, comme à moi, que c'était devant la France, si dignement représentée par son chef militaire, qu'ils s'inclinaient et faisaient courber les genoux de leurs montures en signe de leur soumission, et reconnaissant le noble prestige de notre belle patrie. »*

Cette lecture politique d'un événement sportif n'est pas déplacée. Elle rappelle à ceux qui risquent de l'oublier, la situation réelle du pays. Situation que les Musulmans algériens ne tardent pas à exprimer dans des

---

<sup>66</sup> Voir *L'Indépendant* du mercredi 25 avril 1888.

<sup>67</sup> Pour avoir une idée de la valeur de ces sommes, nous rappelons qu'à la même époque (en 1888), la municipalité de Constantine rétribuait 4 fc la journée pour un manœuvre.

<sup>68</sup> D'ailleurs, la presse ne s'y trompait pas dans la mesure où pour les paramètres qu'elle retenait dans l'évaluation de la réussite de la fête hippique figurait la présence de *belles toilettes* dans les tribunes.

<sup>69</sup> Bien sûr, le champ de l'imaginaire amoureux ne peut se réduire au champ du mariage et des statistiques qui l'accompagnent.

<sup>70</sup> Voir *L'Indépendant* du 3 et surtout du 4 mai 1887 où apparaît pour la première fois un aussi long compte rendu sur un événement hippique où 117 ligues sont concernées.

chansons populaires :

« 1871 fut l'année de notre ruine,  
Elle nous brisa les reins.  
O ma bouche, ne cesse de chanter !

.....  
*Nous fumes brisés comme une assiette.»<sup>71</sup>*

Ce qui indique bien la fin d'une époque, celle de la résistance de la paysannerie algérienne à la colonisation. La reprise du combat politique sera celle d'une élite cultivée qui revendiquera de plus en plus l'égalité de traitement avec les citoyens français<sup>72</sup> et une plus grande participation aux affaires de la cité.

## Conclusion

A la veille de la première Guerre mondiale, le sport hippique est devenu une réalité socio-culturelle qui couvre l'ensemble de l'Algérie septentrionale comme en témoigne le Congrès des Sociétés de Courses d'Algérie, tenu à Alger en décembre 1911. Sur les 32 représentées : 10 étaient de l'Est – Aïn-Beïda, Aïn Mlila, Batna, Bône (Annaba), Chateaudun-du-Rhumel (Chelghoum Laïd), Constantine, Guelma, Sétif, Souk-Ahras, Tebessa – <sup>73</sup> ; 07 du Centre et 15 de l'Ouest. La distribution géographique de ces premières formes de l'associationnisme sportif avec une nette domination de la région Ouest du pays (alors que sur le plan démographique, les données sont totalement différentes) tend à nous informer sur les principaux appuis urbains du processus de domination et d'acculturation.

D'autre part, et c'est là la principale leçon de la pénétration et de la diffusion des activités physiques modernes, les sociétés hippiques qui naissent ici et là ne peuvent faire l'économie de la participation de l'élément musulman de par l'ordonnancement de ce type de cérémonie équine dans lequel la Fantasia constitue le clou du spectacle.

Cette importance de la présence des cavaliers musulmans est telle que les responsables de l'organisation des réunions hippiques n'hésitaient pas à reporter des courses de chevaux lorsqu'il y avait des contraintes

---

<sup>71</sup> Nouschi, André, "La naissance du nationalisme algérien, 1914-1954", Paris, Ed. de Minuit, 1962, 162 pages, p 19.

<sup>72</sup> Chikh Benbadis, El Mekki, demande, dès 1881, une plus grande représentation indigène au Conseil général de Constantine (voir Nouschi, A., op. cit.)

<sup>73</sup> Il faut rajouter celles de Biskra et de Philippeville (Skikda) absentes du congrès ou non citées par "La Dépêche de Constantine" du 09 décembre 1911.

religieuses comme le mois sacré du ramadhan<sup>74</sup>. Contrairement aux autres pratiques physiques comme la gymnastique, le tir, l'escrime, la course à pieds, le cyclisme, où la contribution des autochtones, si elle n'est pas formellement interdite, n'est pas explicitement suscitée parce que ces pratiques ne prêtent pas à la "folklorisation".

Mais ce poids des "sportsmen musulmans" dans le rituel hippique n'a pas d'équivalent dans les structures administratives chargées d'animer la vie des Sociétés de courses et d'amélioration de la race chevaline. Toutefois, la présence dans les comités, de ces nouvelles associations sportives de représentants de l'élite pensante musulmane, même si elle est symbolique, leur ouvre des perspectives sur des formes nouvelles et modernes de rassemblement autour d'objectifs communs définis au préalable<sup>75</sup>. En ce sens, les premières expériences musulmanes d'un associationnisme sportif mixte (avec des Européens) peuvent être comprises comme le passage obligé pour accéder à la prise de parole politique seule susceptible d'exprimer et de traduire les attentes d'une société.

---

<sup>74</sup> C'est le cas pour la réunion hippique de Souk-Ahras et que rapporte "La Dépêche de Constantine" du 22 août 1912.

<sup>75</sup> Il ne faut pas s'étonner que ce soit dans le milieu des lettrés musulmans francophones que naîtra en 1897 l'initiative de constitution de "L'Amicale des anciens élèves de l'école Sidi-Djliss de Constantine".